

N. 24)

Monsieur le Ministre,

M. de Claparède nous écrit en date du 3 de ce mois:

L'ordonnance relative à l'emploi des langues allemande et tchèque dans les services administratifs et judiciaires de la Bohême et de la Moravie (Sprachverordnung), au sujet de laquelle j'ai déjà eu l'honneur de Vous écrire, a provoqué une crise parlementaire, dont il est difficile de se rendre compte par la lecture des journaux autrichiens, qui se font les organes des opinions les plus extrêmes.

Voici en résumé la situation parlementaire telle qu'elle s'est déroulée à partir du 31 Mai, à quelle date la Chambre des Députés a ratifié le traité de commerce avec la Bulgarie.

Trois propositions avaient été introduites par différentes fractions des gauches allemandes, réclamant la mise en accusation de ceux des membres du cabinet, qui ont signé l'ordonnance en question. Ces propositions étaient motivées sur le fait que, de l'avis de leurs signataires, une mesure de cette sorte ne pouvait être prise par le ministère sans la coopération du parlement et qu'en procédant d'autorité le ministère avait violé la constitution. Ce point de vue paraît dérisoire: tout au moins, sans parler de la partie non allemande et cléricalle, bon nombre de libéraux allemands, qui eux aussi réprouvent absolument la Sprachverordnung et qui dans un esprit fort habituellement ecclésiastique, déclarent ainsi qu'à leur avis cette mesure, si inopportune qu'elle soit, n'implique pas une violation du droit constitutionnel. Aussi par un vote, auquel il fallait s'attendre, le parlement a-t-il passé à l'ordre du jour sur cette question de mise en accusation.

Depuis lors la gauche allemande a inauguré une obstruction incessante, inconnue même dans les annales parlementaires de ce pays: c'est par centaines qu'ont été présentées à la Chambre non seulement des pétitions contre la Sprachverordnung, mais surtout des propositions sans valeur aucune, aux seules fins d'entraîner tout travail régulier et parlementaire et de forcer le ministère à se retirer et à retirer avec lui l'ordonnance incriminée.

Avant de continuer permettez moi, Monsieur le Président, de Vous exposer le motif qui ont empêché non seulement les allemands de la Bohême et de la Moravie, mais aussi les allemands de la Haute et Basse Autriche et du Tyrol à protester avec quelque véhémence contre cette ordonnance: cette dernière n'est que la conséquence de ce réveil des nationalités inauguré après la bataille de Königgrätz et notamment en haut lieu, on se défait de la Prusse et de l'Allemagne et l'on poursuit le plus sûr de s'assurer contre des velléités ultérieures d'agrandissement attribuées à l'Allemagne, avant de relever les frontières limitrophes et de tirer un rideau d'eau, qui se passerait, dans la mesure du possible, l'Allemagne des frontières allemandes de l'Est. Cette idée devint bien vite populaire partout où se trouvaient des nobles féodaux, des tchèques et des slaves hostiles à l'Allemagne et ce "revival" tchèque, accompagné par la création d'écoles, de sociétés, de clubs tchèques, ne pouvait être que le prélude de cette revendication du caractère officiel ou "parlementaire" de la langue tchèque en Bohême. Avec l'ordonnance laquelle ils ont entré dans la voie qu'in leur avait tracée, les tchèques ont dépassé de beaucoup le but proposé: le sentiment national une fois éveillé ils se sont sentis "nation", et comme appelés à prendre un part active dans un mouvement parlementaire, anti-autrichien et démocratique pour les caisses, fédéraliste, pour les modestes et les conservateurs en pays de Bohême. Afin de conjurer les dangers de ce mouvement tchèque il fallait donc faire une concession satisfaisant le parti tchèque du moins pour les premiers besoins. La Sprachverordnung n'est donc que le minimum que pouvait accorder à la Bohême

Légation de Suisse

à Paris.



ceux qui ont envisagé cette politique avec allégresse et fébrilité.

Le *Sprachverordnung* frappe certainement les allemands de la Bohême puisqu'elle oblige tous les fonctionnaires de ce pays à connaître à cœur et à cœur les deux idiomes nationaux et qu'elle met chaque citoyen de nationalité allemande dans le cas d'avoir à défendre ses droits en langue tchèque, et il plaie au bon sens d'introduire l'instance dans cette langue. Dans la pratique le *Sprachverordnung*, n'effleure probablement pas les populations allemandes de la Bohême au degré que l'on pourrait le supposer à distance, attendu que les résidents allemands parlent ou comprennent presque tous l'idiome tchèque, auquel ils se sont habitués peu à peu. Par contre, les allemands de la Haute et Basse Autriche et du Tyrol se sentent directement lésés par cette ordonnance. En dehors de leur sentiment national, profondément froissé par la pensée que la langue allemande cesse d'être la langue officielle de la monarchie, ils voient pour eux et pour leurs fils toute carrière administrative et judiciaire fermée dans les pays de la *Sprachverordnung*, à moins d'apprendre cette langue tchèque qu'ils croient et qu'ils ne considéraient jamais comme une *"Kultur-sprache"*; après avoir déjà perdu la possibilité de faire carrière en Hongrie et en Galicie, où le hongrois et le polonais sont les langues officielles, les autrichiens des provinces allemandes voient maintenant leur champ d'action encore restreint en Bohême et en Moravie; quelques années encore, disent-ils, et ils ne pourront plus se mouvoir en dehors de leurs provinces absolument allemandes, des mouvements analogues à celui des Tchèques se préparent chez les Slaves de la Haute, de la Carinthie, de la Carniole etc. D'autre part ils se sentent menacés chez eux par la concurrence des tchèques et des polonais, qui tous parlent allemand et n'ont fautes de porter les meilleures places dans les provinces allemandes de la monarchie. Il ne faut donc pas s'étonner si le mouvement contre la *"Sprachverordnung"*, a été conduit avec la plus grande véhémence non seulement par les représentants allemands de la Bohême mais aussi par les députés allemands des villes de Vienne, de Graz, de Salzbourg etc.

Quant aux responsabilités du conflit parlementaire il faut constater, tout d'abord, que le Comte Bradeni a commis une grave faute en pensant qu'il pouvait écarter une ordonnance de cette nature, il devait prévoir la profonde irritation qu'elle devait nécessairement provoquer parmi ces populations allemandes, si fieres de leur patrie et d'être un *"Kulturvolk"*, et qui ne peuvent s'habituer à l'idée que l'Autriche-Hongrie est un état fédératif, dans lequel la nationalité allemande est en minorité. Un autre grand tort, qu'on lui reproche en haut lieu, est d'avoir procédé à la réforme électorale de l'an dernier, sans s'être rendu compte des nouvelles constellations parlementaires qu'elle avait produites le suffrage universel; il comptait sur le sens monarchique des populations, sur son énergie, ses talents personnels, pour faire marcher ce parlement, comme il avait marché sur les pas polonais, les juifs et les ruthènes, alors qu'il était Gouverneur de la Galicie. L'obstruction des dernières semaines a prouvé qu'il n'est pas de taille à réduire au silence une minorité allemande et qu'il comptait à dissoudre la chambre, le pays lui enverrait une députation plus virile encore. Il ne pouvait donc plus suspendre la constitution, attendu que le renouvellement des compromis avec la Hongrie pressé et qu'un compromis ne peut être conclu de la part de la Hongrie, que s'il peut être accepté par les parlements existant constitutionnellement, dans les deux monarchies. Le Comte Bradeni a donc mal choisi son temps pour promulguer son ordonnance, puisqu'il l'a fait juste au moment où, en cas de conflit parlementaire, il ne pouvait même pas menacer une minorité hostile de mesures extrêmes. En d'autres termes le Comte Bradeni n'a pas su prévoir.

Quant au scandale parlementaire, qui vient de durer plus de trois semaines, la responsabilité de ces honteuses sévices incombe entièrement aux partis de la gauche libérale allemande, qui, au lieu de faire de l'obstruction comme on en fait à Londres et à Washington, a recours aux procédés parlementaires des orateurs d'Assemblée populaire à Bellville, ou de quelque coin retiré du Texas ou du Colorado. A peine le ministre de la Justice, dans une première séance, avait-il pu le parler

que des membres de l'opposition l'ont moulté et empue et seraient probablement venus à des voix de fait contre sa personne si les partis de la droite n'avaient pas entrepris son punition d'une phalange qui força la gauche à la retraite. Depuis ce moment toute discussion a cessé au parlement: les gauches allemandes s'appuyant sur un règlement serronné, avaient toute facilité pour entamer tout travail régulier, faisant voter par des votations à l'appel nominal la lecture du protocole de la séance précédente pendant 5 ou 6 heures et se donnant le plaisir de consacrer en moyenne 5 à 6 heures de chaque séance à des votations à l'appel nominal. Les libéraux allemands accusent le bureau de la Chambre d'avoir vidanté la minorité par une interprétation arbitraire de certaines dispositions du règlement de la Chambre, et je ne doute pas que le bureau et la majorité aient interprété le règlement dans le sens le plus rigide et l'aient peut-être même outrepassé ou torturé dans certains points de détail, mais de détail seulement. Mais il faut savoir qu'ils étaient en cas de légitime défense, que pendant des jours le cabinet, le bureau et la majorité de la Chambre étaient traités de „Schuffte“ „Siebe“ „Laubhube“, qu'à plusieurs reprises (et j'ai assisté à ces scènes) les députés allemands en sont venus à des voix de fait, que l'apparition du Comte Badeni à la Chambre était régulièrement saluée des cris de „à bas Badeni“, que le bureau des sténographes a été une fois pris d'assaut et que les manuscrits sur leurs tables ont été lancés à la tête du Président. Il faut avoir vu comment les députés allemands, qui prétendent à représenter une civilisation supérieure à celle des autres nationalités autrichiennes, et où: Schönerer à leur tête, ont interrompu pendant des heures toute discussion, battant les pupitres avec des planchettes, imitant le battement du tambour sur des crânes saouls ou le cri d'animaux suivant les circonstances. Ce qui est plus grave encore, c'est que les cris: „Chantons la Mächt am Rhein“ ou bien „Germania irredenta“ ont été ouïes au sein du parlement et que, pendant ce temps, un des adeptes du député Schönerer déclarait à Sulzborg dans un discours qu'il ne reste rien autre à faire pour les allemands d'Autriche que de réclamer l'admission des provinces allemandes de l'Autriche dans l'Empire d'Allemagne!!

Toutes ces manifestations n'ont pas manqué d'irriter profondément l'Empereur: c'est encore à lui qu'incombe la tâche de faire cesser un état de choses qui compromet au plus haut degré non seulement l'administration régulière de la monarchie, mais surtout le parlementarisme, si nécessaire dans un état fédératif.

J'ai déjà indiqué qu'une dissolution de la Chambre ne pouvait être prise en considération et que l'Empereur ne pouvait non plus suspendre la Constitution (ce qui, du reste, aurait profondément répugné à ses instincts) et première vue on pourrait croire qu'il avait à choisir entre les gauches allemandes et le C^t. Badeni avec son ordonnance. Il n'aurait certainement pas hésité à sacrifier la Sprachverordnung et le ministère s'il avait eu la moindre chance de voir par là la fin de ce conflit entre les allemands et les tchèques. Mais, au même moment où il aurait cédé aux allemands, une obstruction bien autrement forte, bien autrement dangereuse, celle des Tchèques, qui menait toute l'autonomie, le provincialisme et la république se fut produite au parlement. Cette obstruction allemande et obstruction tchèque celle des allemands est de beaucoup plus supportable. L'Empereur ne pouvait donc songer au retrait de la Sprachverordnung. Et c'est là ce qu'on reproche au C^t. Badeni, c'est d'avoir provoqué un dilemme insoluble en lui-même et d'avoir mis la couronne dans l'obligation de procéder par voie de compromis. Avec son empressement il a lancé, sans avoir eu les moindres pourparlers avec les allemands de la Bohême, par simple décret ministériel, une question qui devait éclater au Parlement comme une bombe. Si, suivant une autre tactique, il avait fait introduire cette question à la diète de Bohême par ses tiers, si, en présence des difficultés, qui sans doute se seraient produites à Prague, il était alors intervenu en vue de faciliter un compromis, il aurait réussi, peut-être, et dans le cas d'un échec, il ne se serait pas aliéné les sympathies des populations allemandes. Les pourparlers entre les Allemands et les Tchèques

de la Bohême constituent aujourd'hui la seule ressource dont dispose la couronne en vue de rétablir un état normal et relativement pacifique: mais c'est par là que le C^{te} Radeni aurait dû commencer.

L'Empereur s'est donc décidé à clore la session (non pas à la proroger, ainsi que je l'ai télégraphié et que je l'avais compris avec d'autres personnes au milieu des conversations qui ont accompagné la lecture du discours de clôture). On admet qu'il faut laisser au temps le soin d'apaiser les esprits, que le ministère et les chefs de parti auront à chercher et à trouver la base d'un compromis, qui, présenté à la Diète de Bohême durant l'été, aura quelque chance d'être accepté par les Allemands de la Bohême, qui examineront à Prague plus froidement leur situation et celle de la monarchie, qu'ils ne l'étant à Vienne, ils subiraient les influences des Libéraux et des socialistes de Galicie. C'est possible, mais il ne me paraît guère probable que ce programme puisse se réaliser sans que le C^{te} Radeni et une partie de son ministère soient sacrifiés.

Je ne terminerai pas sans signaler à Votre attention, Monsieur le Président, que le règlement de la Chambre des députés fut rédigé en 1861 pour une Chambre fort tranquille composée d'à peine 200 membres et qu'il ne répond aujourd'hui en aucune façon aux besoins d'une assemblée de 425 membres, élus en partie par le suffrage universel. Une modification de ce règlement par la Chambre n'est pas possible, attendu qu'elle ne saurait avoir lieu qu'à une majorité intouchable de $\frac{3}{4}$ des voix. On prétend que l'on a étudié et étudié encore la question de faire octroyer par l'Empereur un nouveau règlement parlementaire qui permettrait l'exercice d'une discipline telle qu'elle est prévue pour les différents parlements d'Europe. Le fait que la Couronne, malgré l'attitude excessive de la minorité, a préféré ne pas encore faire usage de ce moyen prouve d'une part que l'Empereur espère en core arriver à une solution par d'autres moyens, mais surtout son désir de ne pas s'attacher à cette majorité cléricalo-conservatrice qui existe à la Chambre et qui, dans une adresse qu'elle se proposait de voter avant la clôture de la session, exprimait des vues rétrogrades sur tous les domaines. Grâce aux efforts du C^{te} Radeni la Diète a renoncé à voter cette adresse, qui, si elle avait été votée, aurait mis la couronne dans le cas d'accepter les résolutions de cette coalition cléricalo-conservatrice, ou de composer avec elle. L'Empereur s'attendra au long temps qu'il le pourra pour obtenir l'appui des éléments modérés de la Chambre, et cela en vue des relations de l'Autriche avec la Hongrie.

Un dernier point à noter: le cabinet a préféré clore la session du parlement plutôt que de la proroger, attendu que la session étant close les députés ne jouiraient plus de l'immunité parlementaire, qu'ils conserveraient durant les prorogations de la Chambre. Cette détermination a été prise surtout en vue du député Schönauer, que l'on savait vouloir mener une campagne contre certains membres de la famille impériale et continuer dans les provinces allemandes la politique extrême qu'il a inaugurée au Reichsrath.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de notre haute considération.

Le parlement Polono-fédéral:

Jenny